



par **Orianne Maerten**
cheffe d'édition

Pour certains, c'est LE chantier du siècle : depuis octobre 2023, les travaux de construction du canal Seine-Nord Europe ont débuté. La société du canal promet un chantier neutre, répondant aux normes de haute qualité environnementale, qui met en application la démarche « éviter-réduire-compenser ».

Objectif 2 tonnes

Quelle est l'empreinte carbone du canal Seine-Nord ?

Mais quelle sera son empreinte carbone ?

En 2022, la société du canal a évalué les émissions liées à la construction à **2,8 millions de tonnes de CO₂e**, étalées sur neuf ans. C'est **1 % du budget carbone** fixé pour la France par la Stratégie nationale bas carbone ; **5,4 % des émissions** totales de la région. Le poste le plus important d'émissions sera le terrassement (**58 %**), suivi par les écluses. Pour les limiter, un cahier des charges a été mis en place, qui incite à utiliser des bungalows de chantier en matériaux biosourcés, à favoriser les sources d'alimentation électrique

autonomes, à encourager le covoiturage des compagnons, à choisir des engins de chantier avec des motorisations propres à favoriser l'utilisation des voies d'eau existantes pour acheminer les matières premières. En exploitation, elle prévoit de favoriser l'utilisation des énergies renouvelables, d'installer sur le tracé du canal des bornes de recharge. La société du canal a calculé qu'il faudra **neuf ans** pour « compenser » et « rembourser » les émissions liées à la construction. Pour cela, elle parie sur un report modal de la route vers le fluvial - que les opposants au canal jugent peu

réaliste, craignant que le canal concurrence essentiellement le fret ferroviaire. Ils reprochent aussi aux prévisions d'avoir tablé sur une augmentation des flux de marchandises.

La société du canal table sur **1 million de camions** sur la route évités chaque année et **17,4 millions de tonnes de marchandises** transportées. Et estime, dans son rapport de développement durable 2022/2023, qu'à l'horizon 2070, le canal aura permis d'éviter l'émission de **50 millions de tonnes de CO₂e**.

Le fluvial est parmi les modes de transport de marchandises les moins émissifs : **2 % du**

volume de marchandises transporté chaque année, pour un bilan carbone de **4 à 20 fois moins d'émissions** que le routier.

Depuis le lancement du chantier, des opposants font entendre leur voix : ils mettent en cause les compensations environnementales et expriment des craintes importantes sur le partage de l'utilisation de l'eau, sur le modèle économique défendu. Le canal Seine-Nord, avec ses **107 km de long et 54 m de large**, permettra de joindre la Seine à l'Escaut. Sa mise en eau est prévue en 2030.

Mais ça, c'est pour un prochain numéro d'Objectif 2 tonnes. ●

Chaque mercredi, dans cette rubrique, le Courrier picard vous donne des solutions pour réduire vos émissions de gaz à effet de serre et vous aide à passer de 8 à 2 tonnes de CO₂ d'ici à 2050.